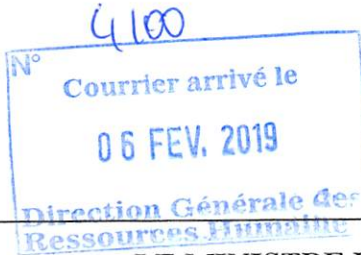




MINISTRE  
DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge de l'énergie  
et du numérique*

ARRETE N°  
**01190**

/ MAE / DGRH du  
**05 FEV. 2019**



Portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur en chef de 1<sup>ère</sup> catégorie de 2<sup>ème</sup> classe du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2018.

**LE MINISTRE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION**  
*en charge de l'énergie et du numérique*

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 656/PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre de la modernisation de l'Administration, en charge de l'énergie et du numérique ;

Vu l'arrêté n° 1920/CM du 29 novembre 2011 relatif à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1089/CM du 7 juin 2018 portant nomination de M. Bruno LONJON en qualité de directeur général des ressources humaines ;

Vu l'arrêté n° 5531/MAE du 14 juin 2018 modifié, portant délégation de signature au directeur général des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée, relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-230 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 333/CM du 2 avril 1997 relatif à l'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur en chef de 1<sup>ère</sup> catégorie de 2<sup>ème</sup> classe du cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique de la Polynésie française.

**ARRETE**

**Article 1er.** - Est organisé un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur en chef de 1<sup>ère</sup> catégorie de 2<sup>ème</sup> classe de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2018.

**Article 2.** - Les conditions d'accès à l'examen, la nature, le programme des épreuves et la composition du jury sont fixés en application de l'arrêté n° 333/CM du 2 avril 1997 susvisé.

L'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur en chef de 1<sup>ère</sup> catégorie de 2<sup>ème</sup> classe est ouvert aux ingénieurs subdivisionnaires et ingénieurs divisionnaires principaux qui justifient de 12 années de services effectifs accomplis en

Ampliations :

REG 1  
MAE 1  
DGRH/CMR 1  
DGRH/SGC 1  
JOPF 1

position d'activité dans le cadre d'emplois ou en position de détachement hors cadre d'emplois au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, soit au **31 décembre 2018**.

**Article 3.** - Les dossiers d'inscription seront disponibles à compter du **lundi 18 février 2019** :

- à la direction générale des ressources humaines, immeuble PAPINEAU, rue Tepano JAUSSEN, 4<sup>ème</sup> étage – BP 124 – 98713 PAPEETE (Téléphone : 40 47 79 00 – Fax : 40 53 31 12) ;
- sur le site internet : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf).

A l'appui du formulaire d'inscription, les candidats doivent fournir trois enveloppes autocollantes timbrées au tarif en vigueur et libellées à l'adresse du candidat ou à sa boîte postale, l'arrêté portant nomination ou intégration dans le cadre d'emplois des ingénieurs de la fonction publique de la Polynésie française.

L'ouverture des inscriptions est fixée au **lundi 18 février 2019** et la date de clôture des inscriptions est fixée au **lundi 18 mars 2019 à 12 h 00**.

Tout dossier parvenu à la direction générale des ressources humaines incomplet ou postérieurement à la date et à l'heure de clôture des inscriptions ne sera pas pris en considération. En ce qui concerne les dossiers d'inscription acheminés par voie postale, reçus après le délai réglementaire, seul le cachet de la poste fait foi.

La liste des candidats admis à passer l'examen professionnel sera affichée dans les locaux de la direction générale des ressources humaines et publiée sur le site internet : [www.fonction-publique.gov.pf](http://www.fonction-publique.gov.pf).

**Article 4.** - L'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur en chef de 1<sup>ère</sup> catégorie de 2<sup>ème</sup> classe comprend l'épreuve écrite d'admissibilité et les épreuves orales d'admission suivantes :

1°) Epreuve écrite d'admissibilité :

- Rédaction d'une note de synthèse, à partir d'un dossier de portée générale permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée 5 heures, coefficient 5) ;

2°) Epreuves orales d'admission :

- Une conversation avec le jury portant sur l'expérience professionnelle du candidat et les missions de l'ingénieur en chef de 1<sup>ère</sup> catégorie (durée 40 minutes, coefficient 5) ;
- Une interrogation orale sur la pratique du service (durée 20 minutes, coefficient 3).

Il est attribué à chaque épreuve une note variant de 0 à 20.

Une note inférieure à 8 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité est éliminatoire.

Les candidats autorisés à participer aux épreuves, convoqués individuellement, seront informés du lieu et de la date de l'examen.

La date de l'épreuve d'admissibilité est fixée au **mardi 7 mai 2019**.

Un centre d'examen est ouvert à **Papeete**.

VISÉ : DCRM

Article 5. - Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

05 FEV. 2019

Pour Le Ministre  
de la modernisation  
de l'Administration,  
*en charge de l'énergie  
et du numérique*  
et par délégation,  
le directeur des ressources humaines



Bruno LONJON

Pour Ampliation,  
pour Le Secrétaire Général du Gouvernement,  
ci par Délégation



T. FENUAITI

05 FEV. 2019

01190